

# L'État veut noyer les contrôles

Par Le Canard Enchainé

Santé | Mercredi - Janvier 21, 2026 12:17 pm | Lectures Article :116 | A+ | a-



PFAS, E. coli, polluants éternels, hydrocarbures aromatiques polycycliques, pesticides, solvants

Une simple « hypothèse », à en croire la direction de l'agence.

Aujourd'hui, la fréquence des contrôles au robinet varie selon le volume distribué et le nombre de personnes alimentées par le réseau.

En 2024, en France, plus de 17,1 millions de prélèvements d'eau potable ont été effectués.

Les tests les plus fréquents concernent les recherches de bactéries, comme E. coli, et de polluants éternels, hydrocarbures aromatiques polycycliques, pesticides et solvants chlorés.

Bassin d'esprit

La réduction des contrôles est souhaitée par les directions d'ARS, qui assurent couler sous le travail et promeuvent l'« autocontrôle ».

Les hydrogéologues, jusqu'ici missionnés par les agences pour donner leur avis sur l'installation d'industriels ou d'agriculteurs près de zones de captage d'eau potable, seront bientôt mandatés par... les entrepreneurs eux-mêmes.

Une façon pour l'Etat de ne pas se mouiller en cas de pollution ?

Les piscines collectives s'apprêtent, elles aussi, à sauter dans le grand bain de l'autocontrôle.

Quelques mois après la vaseuse affaire Perrier, le ministère de la Santé s'apprête à réduire le débit des inspections au robinet, dans les nappes phréatiques et dans les piscines.

L'eau met l'État en ébullition !

Selon des documents tombés sous les palmes du « Canard », l'exécutif s'apprête, dans les prochains mois, à déposséder les agences régionales de santé (ARS) d'une partie des contrôles sanitaires de la flotte. Ainsi, une note présentée à l'ARS d'Ile-de-France en octobre dernier, et qui devrait s'appliquer sur tout le territoire, prévoit une diminution des inspections et des contrôles de l'eau dite « de consommation humaine » à Paris et dans la petite couronne, sans en préciser l'étendue.

Une réforme laissant les gestionnaires vérifier eux-mêmes la qualité de leur eau devrait entrer en vigueur en 2027.

Un ingénieur s'étrangle : « Les exploitants privés ont des objectifs de rentabilité.

Si on les laisse gérer ces contrôles, il y a des risques qu'ils cachent les mauvais résultats ou les maquillent.

» Il craint aussi qu'une mairie décide de ne pas fermer sa piscine municipale pour ne pas décevoir ses administrés et électeurs.

D'autant que les pistoches ne sont pas toujours bonnes élèves.

En Pays de la Loire, par exemple, 23 % des piscines publiques n'étaient pas conformes, et 42 % des saisonnières.

« Les textes récents ne traduisent pas un désengagement de l'Etat mais une évolution du cadre réglementaire », se défend la Direction générale de la santé auprès du Volatile.

« Quand on manque de moyens, la santé environnementale est toujours la variable d'ajustement », se lamente une inspectrice ingénierie d'études sanitaires.

Dans les ARS, le nombre de postes de technicien, d'ingénieur et d'adjoint chargé des contrôles sanitaires est en chute libre : 1 350 en 2019, contre 1 121 en 2024.

Sans eux, et avec le concours de l'Etat, les contrôles risquent vraiment de tomber à l'eau.

Des autorités peu alertes face aux alertes environnementales

Pollution de l'air, de l'eau, de la nourriture: en 2025, pas un mois ne s'est écoulé sans une nouvelle alerte.

Face, à cette grande tambouille chimique qui menace la santé humaine, l'Etat persiste à réagir à contre-temps.

Pas de quoi rassurer le consommateur enseveli sous les mises en garde.

Au rayon des alarmes toxiques, 2025 s'est terminée comme elle avait commencé : avec de sérieux motifs d'inquiétude.

Lancées par des ONG ou par des scientifiques, les mises en garde sur les dangers des molécules chimiques dans l'air, l'eau ou l'alimentation se sont succédé à un train d'enfer.

Cadmium, pesticides, PFAS, hexane...

Les périls ont surgi de toutes parts des céréales aux poêles à frire, en passant par les œufs, l'eau en bouteille, le chocolat et même les filtres à particules des salles de classe...

De quoi faire paniquer toute la population !

Problème : agences de santé et gouvernement ne suivent pas le rythme. Les alarmes sonnent, les autorités dorment.

Comme l'a relevé le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) dans un récent rapport, alerter ne sert bien souvent... à rien.

Une sympathique polémique est d'ailleurs venue contaminer la remise de ce document de 500 pages sur les politiques publiques de santé environnementale : la moitié des experts chargés de contrôler l'étude ont dénoncé des pressions du ministère de l'Agriculture pour que la partie du texte consacrée aux pesticides soit édulcorée (« Le Monde »).

L'Etat ne va quand même pas se laisser polluer par des spécialistes du sujet !

### Duplomb, le retour

Votée sans faiblir en juillet dernier, par la droite, le RN et la Macronie, la loi Duplomb est un bon exemple de cette drôle de paralysie touchant le pouvoir dès lors qu'il s'agit de combattre les produits toxiques et de résister aux lobbys.

L'acétamipride, un pesticide tueur d'abeilles, dangereux pour la santé humaine et interdit en France depuis 2018, devait être réautorisé par la loi Duplomb, avec l'appui du gouvernement.

In extremis, au début du mois d'août, le Conseil constitutionnel a bloqué son retour.

Chassé par la porte, ce néonicotinoïde pourrait revenir par la fenêtre, grâce à la loi d'urgence agricole annoncée par le Premier ministre Lecornu à la mi-janvier et déjà rebaptisée « loi Duplomb 2 » par les défenseurs de l'environnement.

Et peu importe si plus de 2 millions de Français en colère ont déjà signé, l'été dernier, la pétition contre la loi Duplomb 1 !

De fait, le grand débat parlementaire qui aurait dû en découler a eu du mal à se faire une place dans l'agenda des députés.

Déjà reporté en janvier, il devrait se tenir le 10 février.

A l'Assemblée, c'est comme partout : il y a des hauts et débat !

Un autre dossier illustre sans équivoque la temporisation gouvernementale face aux alertes sanitaires : celui des polluants éternels – les PFAS, des molécules ultrapersistantes dans l'environnement et dangereuses pour la santé, car soupçonnées d'affaiblir le système immunitaire, d'avoir des effets délétères sur la reproduction et d'augmenter le risque de cancer.

Difficile d'échapper à ces polluants tant ils sont omniprésents dans l'air, l'alimentation ou l'eau du robinet...

On en a même retrouvé dans le pinard. Et sans modération !

Vingt-cinq ans après de retentissants scandales aux Etats-Unis, quatre ans après les premières grandes enquêtes médiatiques françaises, les agences régionales de santé lancent à peine les premiers contrôles relatifs à ces polluants éternels dans l'eau, et encore : sur 20 molécules, alors qu'il en existe des milliers.

Faut PFAS pousser !

Une loi anti-PFAS visant à instaurer une taxe sur les industriels pollueurs a été votée en février 2025, à l'initiative du député écolo Nicolas Thierry, mais son entrée en vigueur

s'étalera jusqu'en 2030... si les principaux décrets d'application sont pris. Près d'un an après le vote, ce n'est toujours pas le cas.

Le temps de laisser les PFAS multiplier le nombre de victimes ?

Dans l'oreille d'un sourd

Rien de nouveau sous le soleil ?

Maître de conférences à l'université Sorbonne-Paris-Nord, le sociologue Giovanni Prete travaille depuis une quinzaine d'années sur les pollutions environnementales.

Pour lui, « le fait qu'il y ait des alertes sanitaires et que ces alertes ne soient pas entendues est une constante du capitalisme industriel.

Toute l'histoire de la régulation des risques est faite d'alertes entendues tardivement ». La connaissance des dangers de l'amiante, par exemple, remonte au début du XXe siècle, mais sa régulation par les pouvoirs publics n'est intervenue qu'en 1977, et son interdiction en France a été décrétée en 1997.

Il serait temps d'appuyer sur le champignon !

L'Organisation mondiale de la santé estime que les facteurs environnementaux causent autant de décès prématurés dans l'Hexagone que le tabac, soit 75 000 morts par an.

Signe que les temps changent : la Ligue contre le cancer, qui jusqu'ici mettait l'accent sur les facteurs de risque comportementaux (tabac, alcool, exposition au soleil...), a confié au « Canard » qu'elle envisageait de faire de la santé environnementale l'un de ses sujets prioritaires en 2026.

De quoi inciter l'Etat à se bouger ?